



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC

11 Laurier St., / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

OR via ePost Connect

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT

MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Informatics Professional Services - EL Division/Services

professionnels en informatique - division EL

Terrasses de la Chaudière 4th Floor

10 Wellington Street

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Title - Sujet Professional Services - TBIPS 2	
Solicitation No. - N° de l'invitation 08915-170500/B	Amendment No. - N° modif. 006
Client Reference No. - N° de référence du client 20170500	Date 2019-06-28
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$EL-618-35796	
File No. - N° de dossier 618el.08915-170500	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2019-07-05	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Laassouli(EL DIV.), Hicham	Buyer Id - Id de l'acheteur 618el
Telephone No. - N° de téléphone (613) 858-9817 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La modification 006 apportée à la demande de propositions (DP) vise à répondre aux questions des soumissionnaires et modifier la DP en conséquence.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Question: 53

En ce qui concerne la section 4.4 Méthode de sélection, point b) Attribution de financement pour le contrat :

- (ii) «Lorsque deux contrats sont attribués, le montant de la limitation des dépenses de chaque contrat sera déterminé conformément à ce qui suit :
- (A) le soumissionnaire ayant obtenu la note totale la plus élevée recevra 90 % du financement affecté initialement à ce volet de travail;
- (B) le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième note totale la plus élevée recevra 10 % du financement affecté initialement à ce volet de travail. »

Compte tenu de la manière dont l'évaluation est établie, la différence probable entre la note totale des deux meilleurs soumissionnaires sera inférieure à 5 %. Une répartition de 90 %/10 % des contrats ne semble pas juste et raisonnable lorsque l'équité et le caractère raisonnable sont deux des principes directeurs de SPAC/TPSGC. L'attribution d'un contrat de 90 %/10 % peut diminuer l'esprit de concurrence du soumissionnaire classé au premier rang et son désir de donner le meilleur de lui-même, car la grande majorité des travaux sont déjà garantis sans appel d'offres ou avec peu de concurrence. L'attribution d'un contrat de 90 %/10 % peut aussi réduire le désir du soumissionnaire classé au deuxième rang et son désir de recruter et de fournir les meilleures ressources, dans la mesure où il y a peu ou pas d'incitation à le faire. SPAC pourrait-il modifier la répartition du contrat afin qu'elle corresponde aux notes réelles totales attribuées aux soumissionnaires et aux principes d'équité et d'égalité énoncés par SPAC ?

Réponse: 53

La demande a été examinée, l'exigence reste inchangée.

Question: 54

Le Canada a introduit une nouvelle exigence imposant aux soumissionnaires de fournir des lettres de référence des clients pour les exigences C4.1-C4.4 et ce, pour les cinq volets de travail. Les soumissionnaires pourraient ainsi fournir jusqu'à vingt (20) lettres (quatre lettres par volet x cinq volets). Il s'agit d'une exigence associée à un niveau d'effort très élevé et l'introduction de cette nouvelle exigence si tardivement dans une demande de propositions avec un échéancier déjà restrictif est déraisonnable.

De plus, étant donné que nous sommes en pleine période de vacances de l'année, il sera très difficile d'obtenir, examiner et approuver 20 lettres de référence des clients pour C4.1 à C4.4, car de nombreux employés du GC sont en vacances. Cette nouvelle exigence pourrait empêcher les soumissionnaires de répondre à la présente DP. Les soumissionnaires fournissent déjà les coordonnées des clients afin que la Couronne puisse confirmer les réponses à C4.1-C4.4, de sorte que ces lettres sont inutilement redondantes.

Veuillez accorder aux soumissionnaires une prolongation minimale de deux semaines afin de faciliter la collecte d'un maximum de 20 lettres de référence des clients ou supprimer cette exigence supplémentaire injustement restrictive pour les lettres, car elle est redondante.

Réponse: 54

Le soumissionnaire doit fournir des lettres de référence des clients pour chacun des critères cotés suivants : C4.1, C4.2, C4.3 et C4.4 (tous les volets de travail). Voir la modification de la DP ci-après.

Question: 55

En ce qui concerne le point no 6 de O4 dans tous les volets de travail, on peut lire : «Les travaux effectués par une catégorie de ressources donnée doivent comprendre au moins 50 % des tâches connexes énumérées à l'annexe A – Énoncé des travaux ...». Les tâches de l'annexe A pour de multiples catégories de ressources demandent des produits, des outils et des processus précis liés à l'environnement du MAECD. De plus, les tâches renvoient également au projet SCEI, qui est particulièrement restrictif pour les répondants non titulaires. Nous demandons respectueusement que toute tâche faisant référence à l'environnement du MAECD (produits, outils, processus) ou au projet SCEI soit spécifiquement retirée de la liste des tâches. Comme solution de rechange, les répondants devraient avoir la possibilité de se conformer à 50 % des tâches associées pour une catégorie donnée, selon la définition de ce volet de travail dans le cadre de l'arrangement en matière d'approvisionnement relatif aux SPICT. (<https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/sptb-tbps/categories-fra.html>)

Réponse: 55

Voir la réponse 44 de la modification 005 de la DP.

Question: 56

En ce qui concerne R5 pour tous les volets de travail, les colonnes « B » et « C » dans le tableau d'évaluation renvoient au SM1. Veuillez confirmer qu'il faut lire SM4. De plus, dans la section Expérience démontrée (réponse du soumissionnaire), il est question du nombre total de jours facturés fourni en réponse à O1. Veuillez confirmer que cela devrait également se lire O4. En fin de compte, seuls les contrats O4 peuvent être utilisés pour R5; veuillez confirmer.

Réponse: 56

Confirmé.

Question: 57

Compte tenu du nombre de références contractuelles requises, du volume de jours facturables qui doivent être totalisés, de la période de l'année où les ressources sont absentes en vacances et du nombre d'exigences des SPICT sur le marché aujourd'hui. Afin que la Couronne puisse recevoir des soumissions concurrentielles et conformes du plus grand nombre de fournisseurs qualifiés à l'appui de ce mandat, nous demandons respectueusement une prolongation de deux (2) semaines jusqu'au 19 juillet 2019.

Réponse: 57

Voir la réponse 6 de la modification 001 de la DP

Question: 58

En ce qui a trait à tous les champs de travail O4 et C5, nous demandons à la Couronne de supprimer l'exigence relative aux jours facturables pour les niveaux de catégorie de ressources correspondants. La description des tâches équivalentes des catégories de ressources devrait être suffisante pour assurer à la Couronne l'expérience pertinente des ressources, sans contrainte de nombre d'années/niveaux.

Réponse: 58

La demande a été examinée et l'exigence demeure inchangée.

Question: 59

En ce qui concerne le critère 6 de l'exigence O4 et l'exigence C5 connexe dans tous les champs de travail, puisque les tâches normalisées du SPICT ont été créées afin d'établir un ensemble commun d'expérience pour des catégories/niveaux de ressources spécifiques, la Couronne pourrait-elle confirmer qu'aucune correspondance n'est requise pour des ressources données appartenant à la même catégorie et au même niveau que ceux énumérés dans l'exigence relative au sujet, et que la correspondance de 50 % n'est requise que pour démontrer la pertinence de ressources similaires; mais pas les mêmes catégories ?

Réponse: 59

Voir la réponse 47 de la modification 005 de la DP.

Question: 60

Veillez confirmer que les soumissionnaires doivent utiliser les trois mêmes contrats pour répondre aux exigences O1 et C1, dans tous les volets de travail.

Réponse: 60

Confirmé.

Question: 61

Veillez confirmer que la numérotation du critère a) de l'exigence C4.4 dans le volet de travail 1 doit être i à v et non vi à x.

Réponse: 61

Confirmé.

Question: 62

Pour tous les volets de travail - Veuillez confirmer que l'exigence R5 doit renvoyer à O4 dans la grille des exemples de scénario (qui fait actuellement référence à « SM1 » dans les colonnes B et C) et à la colonne des critères d'évaluation (qui renvoie actuellement à « O1 » pour la notation).

Réponse: 62

Voir la réponse 56 au-dessus.

Question: 63

Dans la section 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions, la présentation est demandée sous forme de copie électronique sur clé USB. La Couronne accepterait-elle une copie électronique sur CD plutôt qu'une clé USB ?

Réponse: 63

La Couronne n'acceptera pas de copies électroniques sur CD - Voir la section 2.1.g de la partie 2. La Couronne encourage tous les soumissionnaires à utiliser le service Connexion postal pour soumettre leurs offres par voie électronique afin de soutenir la Politique d'achats écologiques de TPSGC - voir la section 3.1.b de la partie 3.

MODIFICATIONS À LA DP

13. À la pièce jointe 4.2 Évaluation technique de la Partie 4

SUPPRIMER : 4.2.a.iii

INSERER :

(iii) S'il y a lieu, le Processus de conformité des soumissions en phases s'appliquera uniquement aux exigences techniques obligatoires indiquées par l'exposant (PC) **et à la soumission des lettres de référence des clients requises pour répondre aux exigences techniques cotées C4.1 à C4.4 (tous les volets de travail)**. Les exigences techniques obligatoires **ou les exigences techniques cotées** non affectés de l'exposant (PC) ne seront pas assujettis au Processus de conformité des soumissions en phases.

14. À la pièce jointe 2: Critères d'évaluation cotés **C4.2** et **C4.3** – Tous les Volets de travail

AJOUTER : «Le soumissionnaire devrait fournir une lettre de son client (mentionnant un numéro de série du contrat ou un autre identificateur unique) confirmant les services fournis par le soumissionnaire.»

15. À LA PIÈCE JOINTE 2 - CRITÈRES D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS

C4.1 à C4.4 (Tous les volets de travail) sont soumis au processus de conformité de la soumission progressive et sont maintenant désignés **C4.1^{PC}**, **C4.2^{PC}**, **C4.3^{PC}** et **C4.4^{PC}**.

TOUTES LES AUTRES CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.